



Zone réservée

Plan et règlement

Les modifications apportées suite à l'enquête publique sont signalées en rouge.

Approuvé par la Municipalité St-Légier-La Chiésaz dans sa séance du **23 SEP. 2019**

Soumis à l'enquête publique du **02 OCT. 2018** au **01 NOV. 2018**

Le Syndic : Le Secrétaire :

Le Syndic : Le Secrétaire :

Alain Bovay Jacques Steiner

Alain Bovay Jacques Steiner

Adopté par le Conseil communal dans sa séance du **04 NOV. 2019**

Approuvé préalablement par le Département compétent **7.07.20**

Le Président : La Secrétaire :

Lausanne

Jacques Reymond Séverine Rotondo

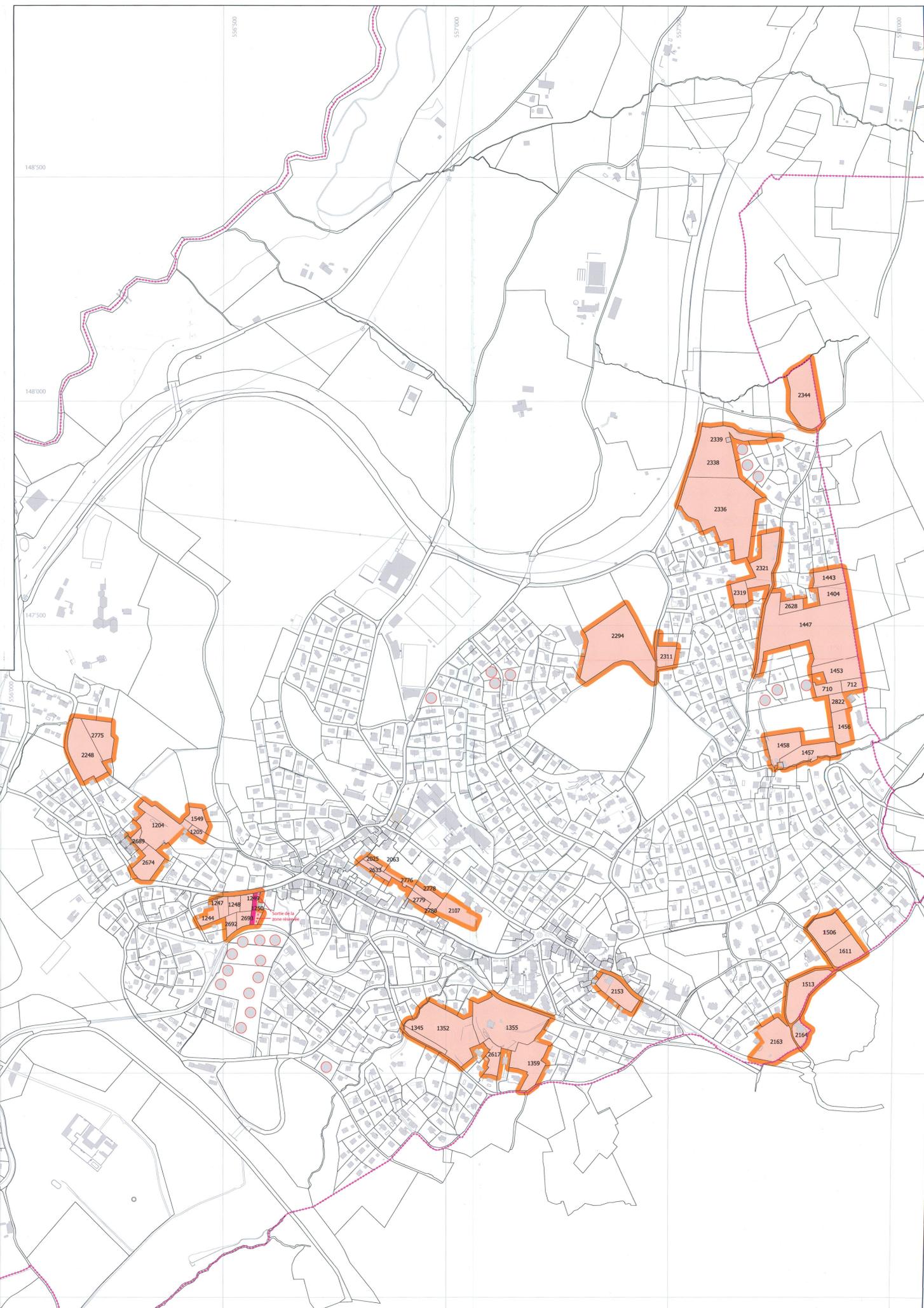
La Cheffe du Département :

Mis en vigueur le **- 3 SEP. 2021**



Liste des propriétaires

N°	Nom Prénom	N°	Nom Prénom
710	Angeli Nicole	1974	Vevey la Commune
	Badel Laurent	1975	Vevey la Commune
	Badel René	1977	Vevey la Commune
712	St-Légier-La Chiésaz la Commune	2025	McLeod Tirman Stacy
1160	Vevey la Commune		Tirman Jeffrey
1204	Paulonia SA	2063	McLeod Tirman Stacy
1205	Paulonia SA		Tirman Jeffrey
1244	Favez Raymond	2107	Blatt Julien
1247	Cap Yolande		Blatt Sophie
1248	Cap Yolande		Blatt Thierry
1249	Cap Yolande		Gautschi Christa
1345	St-Légier-La Chiésaz la Commune		Gautschi Christophe
1352	De Gautard René		Gautschi Cornelia
1355	De Gautard Jean		Gautschi Dominique
1359	Bornand Christa	2153	Etat de Vaud
1404	Cornut Alain	2163	Ostersetzer Jacques
	Cornut Philippe	2164	Fondation du Château de Blonay
1443	Chollet Jacques	2248	Etat de Vaud
	Chollet Olivier	2294	Chuard Marc-Henri
1447	St-Légier-La Chiésaz la Commune	2311	St-Légier-La Chiésaz la Commune
1453	St-Légier-La Chiésaz la Commune	2319	Schmocker Erich
1456	Weiss Yael	2321	St-Légier-La Chiésaz la Commune
1457	Berner Claude	2336	St-Légier-La Chiésaz la Commune
	Berner Daniel	2338	St-Légier-La Chiésaz la Commune
1458	Ducraux Pierre	2339	Lausanne la Commune
1506	Henzinger Monika	2344	St-Légier-La Chiésaz la Commune
1513	Fondation du Château de Blonay	2617	De Gautard Rayroud Antoinette
1549	Zancolo Marco	2628	Barbini Alessandro
	Zancolo Susanna	2633	St-Légier-La Chiésaz la Commune
1611	Fondation du Château de Blonay	2674	St-Légier-La Chiésaz la Commune
1875	Burkhalter Jacqueline	2689	Marculescu Vogel Elena
1896	Vevey la Commune		Vogel Luc
1906	Demierre Christophe	2692	Cap Yolande
1907	Vevey la Commune	2693	Cap Yolande
1944	Bottarelli Véronique	2775	St-Légier-La Chiésaz la Commune
	Bucher Jean	2776	A7L AG (A7L SA)
	Ermatinger Dominique	2778	St-Légier-La Chiésaz la Commune
	Muschietti Catherine	2779	Aellen Fabienne
	Spaltenstein Béatrice		Aellen Marc
1973	Genève la Ville	2780	Mamin Frédéric
	L'Hospice Général	2822	Tovisi Andras
			Tovisiné Jécsai Dorotya



Règlement

But du plan : **article 1**
La zone réservée est instaurée afin de sauvegarder les buts et principes régissant l'aménagement du territoire. Elle doit permettre d'assurer une utilisation rationnelle et cohérente du sol et d'adapter le dimensionnement des zones à bâtir aux besoins conformément à la LAT.

Périmètres : **article 2**
La zone réservée déploie ses effets sur les périmètres définis sur le plan.

Champ d'application : **article 3**
Les périmètres de la zone réservée sont strictement inconstructibles. La Municipalité ne peut pas délivrer de permis de construire dans la zone réservée pendant la durée prévue à l'article 4, à l'exception des cas de figure suivants :
- la construction d'ouvrages techniques liés aux réseaux d'équipements ;
- des rénovations et transformations des bâtiments existants peuvent être autorisés dans les limites des volumes existants, pour autant qu'ils n'augmentent pas les surfaces habitables de façon disproportionnée ;
- de petits agrandissements de volume peuvent être autorisés pour des lucarnes, sas d'entrée, isolation périphérique, éléments techniques, etc. ;
- aménagements extérieurs dans des secteurs à l'intérieur du territoire urbanisé.

Mise en vigueur, durée et abrogation : **article 4**
La zone réservée entre en vigueur par décision du Département compétent pour la période prévue, à savoir 5 ans, prolongeable de 3 ans. Elle est abrogée à l'entrée en vigueur de nouveaux plans d'affectations sur les parcelles concernées. Pendant sa durée de validité, elle prime sur toutes les dispositions antérieures, notamment celles des règlements communaux qui lui sont contraires.

Légende

- Périmètres de la zone réservée
 - Zone réservée
 - Limite de parcelle
 - Limite de commune
 - Bâtiment existant (à titre indicatif)
 - Bâtiment en construction (à titre indicatif)
- Modification suite à l'enquête publique**

 - Périmètres supprimés du Plan de la zone réservée
 - Nouveau périmètre du Plan de la zone réservée

Plan de base et liste des propriétaires établis conformément aux données cadastrales et au registre foncier du 20 septembre 2018 vérifiés par :

GEO SOLUTIONS Ingénieurs SA
Géomètres officiels
Authentifié le **30.09.2019** **MICHEL CARDINAUX**
Ing. Géomètre officiel
1800 VEVEY